



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1481

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon**

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1481**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

La restructuration du collecteur unitaire de la Métropole de Lyon figure parmi les actions phares du contrat de rivière Yzeron Vif.

Sur le bassin de l'Yzeron, la quasi-totalité des communes, soit un bassin versant d'environ 4 000 hectares, est raccordée au collecteur unitaire de la Métropole, à savoir :

- 9 Communes de la Métropole (Oullins, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, Charbonnières les Bains, Craponne, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, La Mulatière), auxquelles s'ajoutent Pollionnay, Vaugneray, Grézieu la Varenne, Brindas et Sainte Consorce.

En 2002, il a été décidé de restructurer ce collecteur afin de répondre aux 3 objectifs suivants :

- 1 - restaurer la qualité de la rivière et préserver ses usages,
- 2 - retrouver une capacité pour le collecteur acceptable en temps de pluie,
- 3 - restaurer des conditions d'exploitation acceptables pour les services et respectueuses du milieu.

Après l'étude de plus de 27 scénarios, le scénario d'aménagement suivant a été approuvé en 2006 :

- le doublement du collecteur existant sur l'aval du bassin versant sur 7 kilomètres à Francheville, Sainte Foy lès Lyon et Oullins,
- la reconstruction ponctuelle du tuyau existant avec un diamètre plus important sur l'amont de la Commune de Francheville et l'amont de la Commune de Tassin la Demi Lune,
- la mise en place d'aménagements ponctuels en amont, avec 2 objectifs : trouver des solutions de rétention des eaux sur certains secteurs pour des rejets limités à la rivière en cas de fortes pluies et les traiter. Pour ce faire, une solution naturelle est recherchée, notamment un traitement par filtres plantés de roseaux. Ces traitements se situeront sur Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile.

À ce jour, ont été réalisées les actions suivantes :

- doublement du collecteur existant :
  - . tronçon 1.1/1.2 : du pont d'Oullins au droit de l'impasse des Célestins à Oullins - terminé en mai 2010,
  - . tronçon 4.1/4.2 /4.3 : chemin de Cache Noix à Francheville - terminé en juin 2011,
  - . tronçon 1.3 /1.4 : micro tunnelier boulevard Yzeron à Oullins - terminé en septembre 2013,
  - . tronçon 1.5/1.6 : travaux du Stade du Merlo à la route de Brignais à Sainte Foy lès Lyon - terminé en janvier 2016 ;
- reprise partielle sur réseaux : avenue Bergeron, impasse des Rabattes à Craponne, chemin de Paty à La Tour de Salvagny,

- traitements par filtres plantés de roseaux : bassins pilote à Craponne et création de filtres à Marcy l'Etoile,
- travaux de déconnexion de sources : Montée de Verdun à Francheville.

La continuité du projet est assurée :

a) sur le mandat actuel :

- doublement du collecteur :
  - . tronçon T1.6/T2 : de la route de Brignais à Boiron à Sainte Foy lès Lyon,
  - . tronçon T3 : de Boiron à Sainte Foy lès Lyon à l'avenue de Taffignon à Francheville ;
- réhabilitation des collecteurs existants objets d'infiltrations d'eaux claires parasites et de rejets des effluents du réseau au milieu naturel (mise à sec possible après la réalisation du tronçon T1.2/T1.6, puis diagnostic, études et début des travaux),
- aménagement du seuil de Taffignon sur l'emprise de l'Yzeron.

b) sur le mandat suivant :

- construction de bassins de traitement filtres plantés de roseaux :
  - . bassin de La Tour de Salvagny,
  - . bassin de Tassin la Demi Lune amont,
  - . bassin de Tassin la Demi Lune aval ;
- restructuration du collecteur Tassin la Demi Lune,
- réhabilitation des collecteurs existants (fin des travaux).

En matière de financement, le bilan est le suivant :

- sur le mandat précédent : budget estimé et voté en 2002 à 18 000 000 € HT au titre du budget annexe de l'assainissement, réduit à 11 375 000 € HT lors des arbitrages en deuxième partie de mandat 2009-2014, budget intégralement consommé,
- sur le mandat actuel : 16 000 000 € HT au titre de la PPI 2015-2020,
- proposition sur l'année 2016 : 6 400 000 € HT comprenant :
  - . les travaux du tronçon T1.6/T2 pour 6 100 000 € HT,
  - . les frais liés au foncier (acquisitions et servitudes, notamment pour le tronçon T3) pour 300 000 € HT.

En termes de recettes : une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse est susceptible d'être obtenue à hauteur de 30 % des travaux (foncier exclu), soit une recette de 576 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour Francheville-La Mulatière-Oullins-Sainte Foy lès Lyon - restructuration collecteur de l'Yzeron.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement sur le budget annexe de l'assainissement, à hauteur de 6 400 000 € HT en dépenses, sur l'opération n° 2P19O0249, selon l'échéancier suivant :

- 2017 : 4 466 769 € HT,
- 2018 : 1 933 231 € HT.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit 576 000 €,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**4° - La recette** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 13111, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 172 800 € en 2017,
- 403 200 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.**